

Le Président

Troyes, le 4 juillet 2020.

Mesdames et Messieurs
les Conseillers communautaires

Mesdames, Messieurs,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement à l'article L.2122-8, j'ai le plaisir de vous inviter à participer au Conseil communautaire qui se tiendra :

Vendredi 10 juillet 2020 à 20 H 00,
Le Cube, 20 rue des Gayettes
10 000 Troyes

La séance portera notamment sur l'élection du Président et des membres du Bureau Communautaire.

En application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la note de synthèse vous est transmise, par principe, par voie dématérialisée. Un dossier papier peut vous être néanmoins transmis sur simple demande auprès de la direction générale.

La note de synthèse est accessible sur le cloud, ou sur le lien public ci-après :

<https://portail.troyes-cm.fr/owncloud/index.php/s/opGwDqRD49GfwHf>

Afin de pouvoir se conformer aux prescriptions de l'avis du Conseil scientifique COVID-19 du 8 mai 2020, et au vu de la configuration des locaux occupés, seul un effectif maximal de **60 personnes** du public pourra être admis.

En conséquence, et conformément à l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, je vous informe que nos débats seront accessibles en direct au public de manière électronique.

Comptant sur votre présence, et vous en remerciant par avance,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François BAROIN

